



☎ 01 69 25 39 00

www.morsang-sur-orge.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Secrétariat Général

AM2026-628

OBJET : Délégation de pouvoirs à Madame Vanessa MALONGA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.17, L 2122.18 et L 2122.23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 09 avril 2026, n° 2026-21, donnant délégation à Madame le Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précisant notamment que « *le Maire peut déléguer les pouvoirs qu'il tient de la présente délibération dans les conditions prévues à l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales* »,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Vanessa MALONGA, 5^{ème} Adjointe au Maire, est chargée de la suppléance de Madame le Maire en application de l'article L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la plénitude de ses fonctions pour la période du **20 juillet 2026 au 2 août 2026**.

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera :

- inscrit au registre des actes de la Mairie,
- remis à l'intéressé,
- adressé à Madame la Préfète de l'arrondissement d'Evry,
- adressé à Monsieur le Trésorier.

Fait à Morsang-sur-Orge

Le 15 juillet 2026

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale

